

# PREMIER PAS SUR LE PORTAIL FAMILLE

## CREATION D'UN COMPTE « FAMILLE » EN LIGNE "1<sup>ère</sup> inscription"

Les Francas du Doubs et la Ville de Pontarlier mettent à disposition un outil de gestion de votre compte famille, pour les inscriptions de vos enfants en périscolaire, restauration scolaire et centre de loisirs. Cet espace vous est dédié. **Une simple adresse mail suffit.**

Pour les familles n'ayant jamais inscrit leur(s) enfant(s) en périscolaire, restauration scolaire et/ou centre de loisirs, vous devez créer un compte a partir du 10 juin.

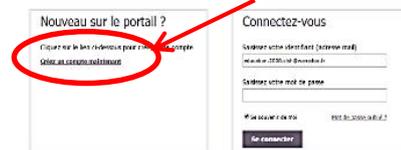
Création de votre compte : inscrivez l'adresse fournie dans un onglet soit Internet Edge, Google Chrome ou Mozilla Firefox pour accéder à la page d'accueil : **pontarlier.portailfrancas25.fr**



Vous arrivez sur le site interactif.



Cliquez sur « Créer un compte maintenant »



Remplissez les champs demandés et cliquez sur « Créer un compte sur le portail famille ».

Vous devez au préalable avoir une adresse électronique valide (adresse mail).



Remplissez l'ensemble des champs demandés (Nom, Prénom...)

SECURITE : Pour des raisons de sécurité, saisissez les caractères que vous voyez à l'écran.

Si vous n'arrivez pas à déchiffrer les lettres et les chiffres, cliquez sur  pour initialiser un nouveau code de sécurité. Ensuite cliquez sur « J'accepte les conditions générales d'utilisation » et cliquez sur « Créer un compte ».

Votre compte a été créé. Veuillez accéder à  **votre boîte mail, NE PAS FAIRE RETOUR SUR LA PAGE DU SITE.**

Sur le mail cliquez sur « J'active mon compte »

Après activation de votre compte, vous retournez sur le portail famille. Vous rentrez à nouveau vos identifiants et votre mot de passe.

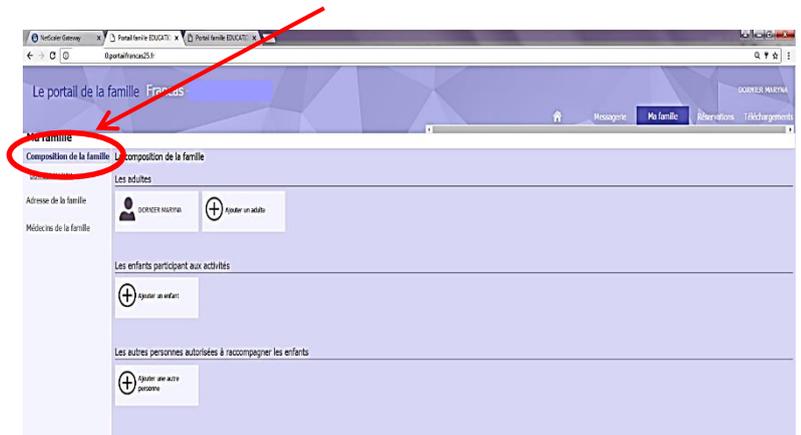
Puis vous entrez dans l'onglet « Ma famille »

Ne pas tenir compte de cet onglet, ce sont les Francas qui se chargent de valider mais vous pouvez continuer à remplir le dossier.



Vous devez dès à présent remplir tous les champs demandés :

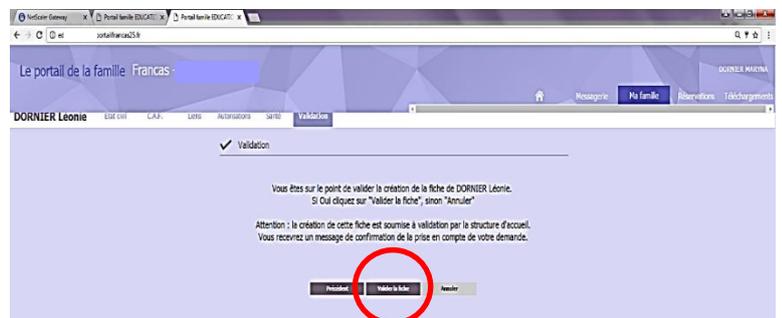
- Les adultes (état civil, coordonnées, employeur...)
- Les enfants participant aux activités (état civil, CAF, liens, autorisations, scolarité, santé...)
- Les personnes autorisées à raccompagner votre enfant, le cas échéant,



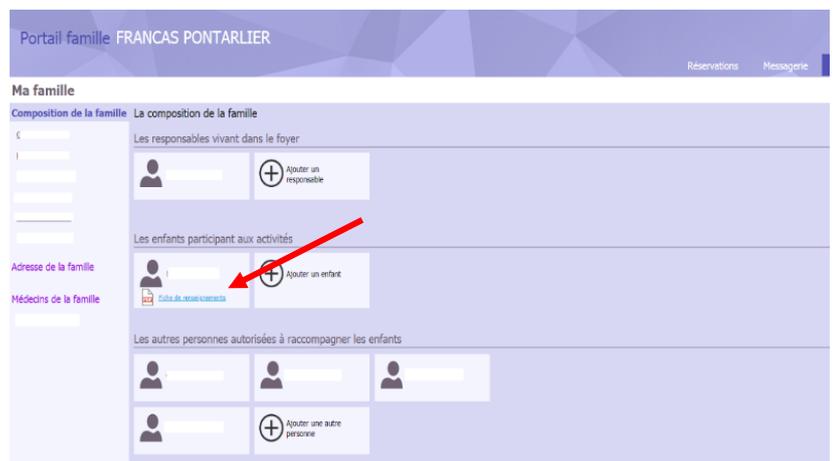
En revenant à chaque fois sur « Composition de la famille »

Une fois que tous les champs sont remplis, cliquez sur « valider la fiche ».

 La création de cette fiche est soumise à validation par la structure d'accueil. Si tous les champs ne sont pas remplis correctement, la structure ne validera pas la fiche, et vous ne pourrez pas accéder aux inscriptions.



Vous devez impérativement **imprimer la fiche de renseignement, la signer et la retourner avec les documents demandés** (copie des vaccinations, attestation de droits CAF, 1 photo, l'attestation d'assurance, mandat de prélèvement, jugement divorce, le PAI (si besoin) à partir du 15 juin 2020.



Vous pouvez désormais profiter de toutes les fonctionnalités du portail famille et pré-inscrire vos enfants en ligne à partir du 15 juin 2020.